



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Liberté

Égalité

Fraternité

Direction générale de l'énergie et du climat



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

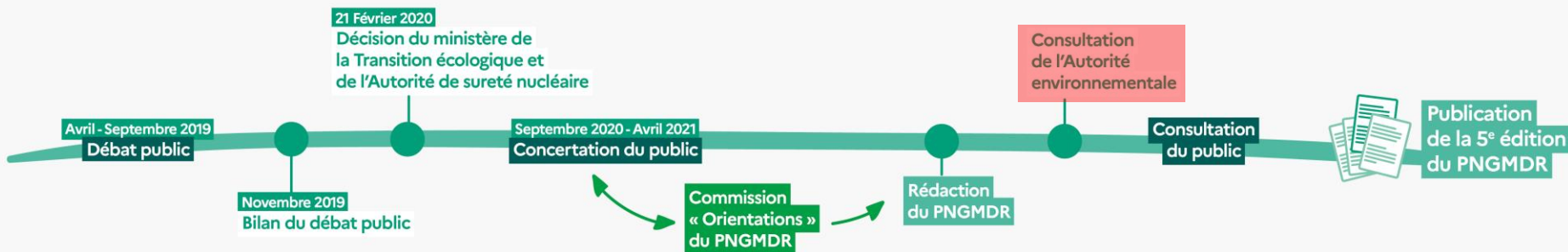
*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉSENTATION DE L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE SUR LE PROJET DE PNGMDR

GT PNGMDR

15 DÉCEMBRE 2021

Rappel du planning d'élaboration du PNGMDR



Principaux messages à retenir de l'avis

Points positifs suivant l'avis de l'Ae :

- **« Le projet de plan est très structuré, ce qui facilite sa lecture »**
- **« Evolution importante en matière de gouvernance, avec une meilleure association des parties prenantes et du public à son élaboration »** → nécessité de conforter l'association du public afin que cette politique soit **« consensuelle et mieux acceptée »**.
- **Renforcement de l'articulation du PNGMDR avec les grandes orientations de la politique énergétique.**

Principaux messages à retenir de l'avis

Pistes d'amélioration suivant l'avis de l'Ae :

S'agissant des enjeux environnementaux, l'Ae estime que le plan doit « ***davantage mettre en avant la prise en compte de l'environnement*** » tout en indiquant qu'elle « ***note avec satisfaction que sa recommandation précédente visant à préciser les orientations environnementales à prendre en compte pour les différentes filières a été prise en compte au travers de la partie 10*** ».

→ Réponse DGEC : le projet de PNGMDR a été renforcé en matière environnementale afin de répondre aux recommandations de l'Ae. Plusieurs actions seront menées à travers le PNGMDR (actions ENV.1, ENV.2, ENV.3, ENV.4, CHAP.1, ...). La dynamique sera ainsi poursuivie avec l'intégration dans les prochaines concertations et éditions du plan des résultats des évaluations environnementales prévues par la cinquième édition.

Principaux messages à retenir de l'avis

Pistes d'amélioration suivant l'avis de l'Ae :

L'Ae considère que les recommandations de son avis sur la précédente version du PNGMDR n'ont pas été suffisamment prises en compte.

→ Réponse DGEC : les recommandations émises sur le précédent plan (PNGMDR 2016-2018) ont été prises en compte ou sont prises en compte dans le cadre des travaux qui sont menés par le PNGMDR mais n'ont en effet pas produit tous leurs résultats à date. La mise en œuvre de ces recommandations sera poursuivie dans le cadre de la cinquième édition.

Le mémoire en réponse à l'avis de l'AE explicitera ces éléments et il sera rendu public lors de la consultation sur le projet de PNGMDR (prévue début 2022). Il fera état de la prise en compte des deux avis de l'Ae (4^e et 5^e édition du PNGMDR).

Principales recommandations de l'Ae

- **Sur les rejets dans l'environnement** : l'Ae recommande de « ***compléter l'évaluation environnementale par une étude des incidences sur l'environnement des choix du PNGMDR qui conduisent, ou pourraient, conduire à augmenter les rejets dans l'environnement et d'en déduire des mesures d'évitement et de réduction, ainsi qu'un suivi adapté*** »

→ **Réponse DGEC (1/2)** :

Question prise en compte dans le PNGMDR 2016-2018 avec la conduite d'une analyse comparative intégrant les rejets pour la mise en place de nouvelles filières (déchets tritiés, incinération des déchets de très faible activité) et l'intégration des rejets issus des activités de retraitement des combustibles usés à l'analyse comparée des impacts pour l'environnement d'une stratégie de retraitement des combustibles usés en comparaison de celle qui résulterait de l'absence de retraitement ;

Principales recommandations de l'Ae

➤ Sur les rejets dans l'environnement :

→ Réponse DGEC (2/2):

Question prise en compte dans le projet de 5^e PNGMDR avec la poursuite de la prise en compte des rejets dans les critères devant permettre d'évaluer les options de gestion : l'analyse multi-critères (action CHAP.1) devra éclairer tous les enjeux, dont les enjeux environnementaux. Les rejets seront pris en compte dans ce cadre.

Les résultats des analyses multi-critères seront présentés lors de la concertation sur la sixième édition et pris en compte dans les prochaines éditions du plan.

Principales recommandations de l'Ae

➤ **Sur la nocivité des matières et déchets : l'Ae estime que pour chaque matière et déchet, l'activité, la nocivité et leur évolution dans le temps devraient être précisées**

→ Réponse DGEC :

- Etude réalisée dans le cadre du PNGMDR 2016-2018 suite à la demande de l'Ae
- Les travaux sur l'appréciation de la nocivité des MDR seront poursuivis au travers de l'actuel projet du PNGMDR avec la mise en œuvre d'une méthodologie
- Sur la base de cette méthodologie, les prochaines éditions (post édition de 2023) de l'inventaire national des MDR ainsi que les prochaines éditions du plan, comporteront des indications sur la nocivité

(actions POL.5 et ENV.2)

Principales recommandations de l'Ae

- **Sur les incidences environnementales des différentes options envisagées** : l'Ae recommande de présenter les principaux choix du plan en comparant les incidences sur l'environnement des différentes options envisagées.

→ Réponse DGEC :

Le projet de plan prévoit bien l'élaboration d'une méthode d'évaluation environnementale des scénarios de gestion des matières et des déchets radioactifs et de l'appliquer à plusieurs filières de gestion : déchets TFA, FA-VL, en stockages historiques et des matières susceptibles d'être requalifiées en déchets (action ENV.1). Les résultats seront présentés dans le cadre de l'élaboration de la sixième édition.

Principales recommandations de l'Ae

➤ Sur l'absence des déchets spécifiques

→ Réponse DGEC :

- Le format du nouveau PNGMDR a été revu pour être plus focalisé sur les actions stratégiques et prescriptions opérationnelles
- Les déchets spécifiques continuent bien à être pris en compte dans le périmètre des sujets traités par les travaux du PNGMDR
- Les informations relatives à ces déchets, notamment, seront mises en ligne sur un site internet dédié au PNGMDR (action GOUV.4 du projet de plan)
- Des prescriptions spécifiques seront prévues dans les textes réglementaires accompagnant le PNGMDR 2021-2025.

Principales recommandations de l'Ae

➤ **Sur les enjeux financiers : l'Ae estime qu'il est nécessaire de préciser l'estimation des coûts pour crédibiliser l'analyse de rentabilité d'une filière énergétique**

→ Réponse DGEC :

- Des études ont été prévues dans le PNGMDR 2016-2018
- La dynamique sera poursuivie dans l'édition 2021-2025 qui prévoit (action ECO.1) : publication d'une information, tous les 5 ans, sur le coût des projets déployés dans le cadre du plan, au regard des coûts prévus à l'origine du projet, de leur variation, le cas échéant, et des éléments justifiant ses variations ainsi que les actions engagées.
- Par ailleurs, les enjeux économiques font partie des critères à regarder pour analyser les options de gestion au titre de l'analyse multi-critères. Des informations seront donc également mises à disposition dans ce cadre.



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CADRAGE DES TRAVAUX SUR LE DÉVELOPPEMENT PUIS LE DÉPLOIEMENT DE LA MÉTHODE D'ANALYSE MULTICRITÈRES

GT PNGMDR

15 DÉCEMBRE 2021

Rappel de l'action CHAP.1 du PNGMDR

Explorer les avantages
et les inconvénients de
différentes stratégies de
gestion des MDR

Alimenter le processus
décisionnel des choix de
gestion en permettant
l'intégration de critères de
nature différente

Traiter des critères tant
techniques qu'économiques,
politiques, sociétaux,
éthiques



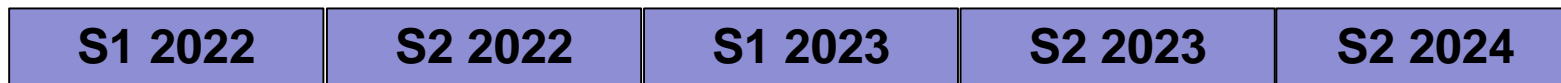
Comparer de façon
structurée et homogène les
scénarios de gestion
envisageables

Parvenir à une matrice
d'appréciation des options

Impliquer différentes
catégories d'acteurs

Une démarche en deux étapes

Elaboration puis déploiement



**Construction
Méthode AMC**

Lancement
d'un sous-GT

Cahiers des
charges par filière

**Déploiement de la
démarche aux filières**

Lancement
des GT spécifiques

Déclinaison sur TFA, FAVL et déchets spécifiques

Phase 1 : construction de la méthode

- ❖ **Délais** : premier semestre 2022 avec présentation en Commission d'orientations avant approbation par le ministère
- ❖ **Gouvernance** : création et réunion dès janvier 2022 d'un sous-groupe du GT PNGMDR, présidé par la DGEC et animé techniquement par l'IRSN

→ Un appel à candidature sera lancé d'ici fin 2021 auprès des membres du GT PNGMDR ainsi qu'une note de cadrage

Phase 2 : déploiement de la démarche

- ❖ **Délais** : mise en œuvre dès le second semestre 2022
- ❖ **Gouvernance** : création d'un GT par filière, présidé par une personnalité qualifiée indépendante (par ex : universitaire)
- ❖ Un cahier des charges sera rédigé d'ici juin 2022 afin de clarifier les attendus de la déclinaison de la méthode pour chaque filière et les modalités de mise en œuvre (choix de la présidence, typologie des participants, délais,...).

Merci de votre attention